

Nom commercial: Paracetamolium

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Paracetamolium

N° d'article 06691400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence ***

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

Nom commercial: Paracetamol

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

P330 cas de malaise.
Rincer la bouche.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** paracetamol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

substances

Composants dangereux *****paracetamol**

No. CAS	103-90-2		
No. EINECS	203-157-5		
Concentration	>=	97	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4		H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Chaleur. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Nom commercial: Paracetamololum

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Tenir à l'écart des sources d'ignition. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Placer dans des fûts adéquats. Veiller à assurer une aération suffisante. Nettoyer. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration: protection respiratoire. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé le récipient dans un endroit bien ventilé. Conservé le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

Nom commercial: Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Protéger la peau en appliquant une pommade. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1; En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome. Masque anti-poussières

Protection des mains ***

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	0.11		
Temps de pénétration	480	min	

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
valeur pH			
Valeur	5.5	à	6.5
Concentration/H ₂ O	10	%	
température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	168	à	172 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition ***			
Valeur	> 250		°C
Pression	980.1	hPa	
méthode	OECD 103		
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		
Point d'éclair			
Valeur	184.6		°C
méthode	Pensky-Martens closed cup		
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		
inflammabilité (solide, gaz)	Inflammable.		
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Limite d'explosivité, inférieure	15	%(V)	
Source	Banque de données de substances GESTIS		
Pression de vapeur			

Nom commercial: Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

Remarque Non applicable

Densité de vapeur

Remarque Non applicable

DensitéValeur 1.293 g/cm³

température 20 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

Hydrosolubilité

Valeur 19 g/l

température 28 °C

Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité

solubilité(s)

éthanol

température 20 °C

Remarque soluble

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow 1.098

température 25 °C

Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité

Température d'inflammabilité

Valeur 400 à 590 °C

allumage minimum

allumage minimum 4 à 5 MJ

température de décomposition

Valeur > 180 °C

Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité

Viscosité**dynamique**

Remarque Non applicable

cinématique

Remarque Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

Nom commercial: Paracetamol

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'944	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

paracetamol

Espèces	rat	
DL50	1944	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

paracetamol

évaluation	Moyennement irritant
Source	Primary Irritation Index: 0.3 Intact

paracetamol

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

paracetamol

évaluation	Moyennement irritant
Source	Kay and Calandra Class: 4

paracetamol

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

Sensibilisation (Composants)

paracetamol

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Mutagénicité (Composants)

paracetamol

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471

paracetamol

Voie d'exposition	orale
Espèces	Être humain
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Source	ECHA

Toxicité reproductrice (Composants)

paracetamol

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

Cancérogénicité (Composants)

paracetamol

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

paracetamol

organes : Foie

Autres données

Nom commercial: Paracetamol

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

Attention - Cette matière n'est pas encore complètement examinée.
Substance utilisée en thérapeutique.
Après avaler: haut-le-coeur, vomissement, aberration en coma.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

paracetamol

Espèces	Pimephales promelas		
CE50	814		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

paracetamol

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	160		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

paracetamol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	9.2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	statique test		

Toxicité pour les algues (Composants)

paracetamol

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CI50	134		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

paracetamol

CE50	1000		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
méthode	Microtox-Test		

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

paracetamol

Valeur	57		%
évaluation	N'est pas dégradé facilement		
méthode	OECD 301F		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow	1.098		
température	25	°C	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom commercial: Paracetamolum

Numéro de la matière: 066914

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.05.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.05.22

Indications générales

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination *****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus *****

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.